

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

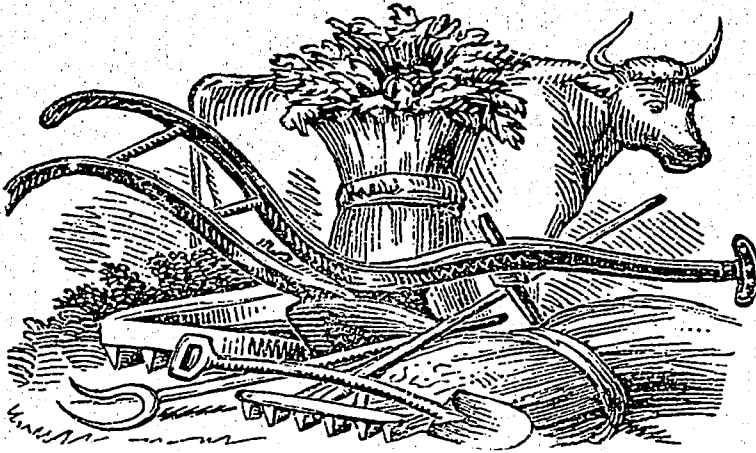
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

DES DIVERSES PLANTES FOURRAGÈRES PROPRES À ÊTRE CULTIVÉES SOUS LE CLIMAT DU CANADA.

Des Graminées (Suite.)

Paturin des bois.— Cette plante que les Anglais nomment *Wood Meadow Grass* (herbe fourragère des bois) est vivace comme les précédentes et comme doivent toujours l'être les plantes destinées à former des prairies de longue durée.

On la reconnaît à son chaume grêle, cylindrique, à ses feuilles vertes ou d'un vert blanchâtre, à ses gaines plus courtes que les entre-nœuds et à ses fleurs en panicule lâche et peu garnie. (Provancher).

Cette plante n'est soumise ici à aucune culture spéciale. Mais les Européens s'en servent très-souvent pour la formation de leurs prairies et de leurs pâturages. Dans toutes les terres convenables elle donne des résultats les plus satisfaisants. Sa tige haute de 2 à 3 pieds la rend propre surtout à la formation des prairies destinées à être fauchées.

Elle possède l'avantage précieux de se plaire aussi bien et de donner un produit aussi abondant dans les lieux ombragés que dans les endroits ouverts. Mais elle est plus exigeante sur le choix du terrain. C'est une faute grave, que nous faisons trop souvent, de forcer une plante à venir sur un terrain qui ne lui convient pas. Certainement que sa graine mise en terre germes, croîtra, mûrira, mais son produit n'atteindra jamais les forts rendements que l'on aurait obtenus si au lieu d'agir contre nature, on s'était astreint à la mettre dans la situation qu'elle aime de préférence. En examinant, avec attention, les habitudes de cette plante à l'état sauvage, nous remarquerons qu'elle ne croît jamais spontanément dans les terrains constamment humides, ce qui nous porterait à croire qu'elle redoute une trop forte humidité. Cette répugnance s'accorde parfaitement avec le mode de culture que les agriculteurs français suivent pour cette plante. Ils nous font remarquer que le *paturin*

des bois donne un fort rendement dans les terrains frais, pourvu qu'un bon système d'égouttement en ait préalablement enlevé la trop grande humidité ; mais que les grosses récoltes de ce fourrage se font sur les terres légères.

Sous le rapport de la qualité son fourrage n'est pas inférieur à celui que donnent les autres plantes de la même famille.

Lorsque l'on cultive cette plante seule pour la formation des prairies, il faut la semer à la volée à raison de 15 livres par arpent.

Le *paturin des bois* est un fourrage très-précoce : généralement il fleurit en juillet, et est bon à couper vers la fin de ce mois.

Paturin des prés.— Cette graminée nommée par les Anglais *Green Meadow-grass* est vivace de 1 à 2 pieds de long. Sa tige est cylindrique, un peu comprimée à la base, ses gaines sont lisses, ses feuilles étroites se terminant en pointe, ses fleurs en panicule étalée et ses épillets verdâtres ou violacés (Provancher).

Le *paturin des prés* est une de ces nombreuses plantes dont le nom vulgaire, si utile pour nous faire bien comprendre de nos lecteurs, est cependant perdu ou dans tous les cas peu connu. Ce n'est pourtant pas une plante rare : on la retrouve fréquemment dans les pâturages et les prairies.

Ce fourrage est très-précoce, trop précoce même pour être semé en mélange avec les plantes que nous employons ordinairement pour la formation de nos prés. Cela est dû à ce que le *paturin des prés* parcourant avec rapidité toutes les diverses phases de sa végétation, mûrissant en juin, formerait ses graines et les répandrait sur le sol, vers le temps où les autres plantes comme le mil, le franc-foin et autres, ne seraient encore qu'en fleurs. Cependant si l'on veut avoir de cette graminée un fourrage de bonne qualité, ce ne sera qu'à la condition expresse de choisir, pour le faucher, le temps de sa floraison. Plus tard, tous les sucs contenus dans la tige se concentrent dans la graine pour aider à la maturation. Alors la tige jaunit, perd plus du quart de sa valeur et vaut guère mieux que la paille. Si l'on voulait former des prairies naturelles avec cette

plante, il faudrait donc la semer seule, ce qui n'est pas avantageux, ou la mélanger avec d'autres plantes dont la végétation est aussi rapide que la sienne, ce qui n'est pas chose facile. D'un autre côté, cette plante possède un pied très-touffu; mais n'émet qu'une seule tige portant fleurs, ce qui diminue considérablement son rendement en foin.

Pour toutes ces raisons, il est reconnu que le paturin des prés est une plante dont l'introduction est peu avantageuse dans la formation des prairies; mais employée pour la création des pâturages, elle donne à ces derniers une haute valeur, par l'avidité avec laquelle les animaux la consomment, par sa précocité, et par sa faculté de résister convenablement aux sécheresses.

Quant au terrain, elle s'occupe peu de choisir, elle croît spontanément dans presque tous les herbages, ce qui est un indice certain qu'elle ne se déplaît nulle part.

Semée seule, la proportion de graines par arpent est de 13 livres ou un minot.

Paturin commun.—Le paturin commun appelé par les Anglais *Rough Meadow-Grass* (plante rugueuse des prairies), est vivace; son chaume de 2 à 4 pieds de longueur est garni d'aspérités rudes au toucher de même que les gaines des feuilles; ses racines sont traçantes (courent horizontalement à une légère profondeur dans le sol).

Cette plante donne un fourrage précoce mûrissant au plus tard en juillet, fin, abondant et très-recherché des animaux.

Il est nourrissant à un haut degré, plus que le paturin des prés et autant que le paturin des bois. A notre connaissance on n'a pas coutume de mêler la graine de cette plante avec les autres graines dont on se sert ordinairement pour former des prairies, et cependant on en retirerait de grands avantages en procurant aux animaux une nourriture plus délicate, plus variée et par conséquent plus complète.

Mais on ne retirera de l'introduction de ce fourrage dans la création des prairies, des profits considérables que si l'on se conforme aux exigences de sa culture qui heureusement ne sont point au-dessus des forces d'un cultivateur intelligent et laborieux. La première et la plus importante est le choix du sol. Le paturin commun ne donne ses meilleurs produits que dans les terrains frais ou humides, et végète misérablement sur les sols qui ne conservent pas pendant tout le temps de la végétation une humidité constante. Quant aux autres conditions de culture, elles se rapportent à ce que nous dirons des soins des prairies en général.

Cette plante se sème à raison de 15 livres par arpent, c'est-à-dire à peu près un minot.

Ivoire vivace.—L'ivoire vivace plus connue sous le nom de *Ray-grass commun*, est vivace, son chaume de 1 à 2 pieds de long est lisse et accompagné à sa base de faisceaux de feuilles étroites et pliées dans le sens de leur longueur; ses épillets sont oblongs, verdâtres ou violâtres, et placés sur deux lignes de chaque côté de la tige.

Lorsque cette plante se trouve dans des conditions convenables, sa tige acquiert une élévation assez grande pour pouvoir être facilement fauchée; mais si l'on veut tirer du fourrage qu'on en obtient le meilleur parti possible, elle doit être consommée en vert, immédiatement après le fauchage, par les animaux de la ferme et surtout par les moutons. Dans cet état il est très-nourrissant et le bétail le dévore avec avidité; sa faculté nutritive est à celle du foin, comme 9 est à 10. Cependant il n'en est plus de même, lorsqu'il a subi la fenaison; pendant cette opération, il s'est accru et est devenu un fourrage de médiocre qualité. Mais s'il est peu avantageux de l'employer comme foin, il est très-bon comme herbe à pâturages. Comme

tel il a des propriétés qui le rendent une des plantes les plus précieuses; aussi est-ce sous ce dernier état qu'on l'utilise le plus ordinairement. Il est peu élevé, très-touffu, et possède l'heureuse faculté de repousser rapidement après avoir été rasé par les animaux. Ajoutons qu'il disparaît difficilement du terrain dont il s'est emparé, qu'il y reste six à huit ans. Cela fait voir que comme plante propre à former des pâturages de longue durée, elle est des plus précieuses.

Les terrains où cette plante donne son meilleur produit sont les sols frais, humides ou tourbeux.

On la sème à la volée, dans une céréale de printemps à raison de 36 livres environ par arpent.

Houque laineuse.—Cette graminée vulgairement appelée *houque* est une plante vivace qui pousse abondamment sans ramper sur le sol; sa tige droite, légèrement velue dans le haut, atteint la hauteur de 1½ à 2 pieds; ses feuilles sont aiguës de 2 à 5 pouces de long, et couvertes d'un duvet qui en rend le toucher comme laineux; ses épillets sont abondants, veloutés et de couleur rougeâtre. Dans les prairies, elle se distingue parfaitement des autres herbes qui l'accompagnent par ses touffes plus feuillues et sa couleur plus claire.

Le fourrage donné par cette plante est tardif et abondant. Sa qualité laisse quelquefois à désirer; mais la raison n'en doit pas être attribuée à la plante elle-même, c'est la qualité du sol sur lequel on la fait pousser qui doit en répondre. Il est bien vrai que presque tous les terrains lui conviennent; riches alluvions calcaires, terres froides entièrement dépourvues de chaux et terres légères; mais si l'abondance des produits varie peu dans ces différentes situations, il n'en est certainement pas de même de sa qualité, de sa saveur. Généralement les animaux aiment peu et même refusent cette plante lorsqu'elle est venue sur une terre froide; tandis que cultivée sur une prairie riche en calcaire et fertile, son fourrage est très-bon et parfaitement goûté par le bétail. Du reste, ce n'est pas la seule plante qui se comporte de cette manière; la plupart de celles que nous cultivons pour la consommation ordinaire ou pour la vente sont dans ce cas. Aucun cultivateur n'ignore que ses patates sont meilleures sur un sable que sur une terre forte, que son avoine est plus pesante et par conséquent plus nutritive sur une terre sèche que sur un sol humide.

La houque laineuse entrera donc très-avantageusement dans la formation des prairies naturelles, surtout si le terrain est de bonne qualité, et ce n'est qu'en la mélangeant avec d'autres plantes qu'elle donnera des produits abondants; car semée seule elle éclaircirait trop vite; les touffes dont son pied est garni s'étouffent mutuellement en ne laissant sur place qu'un petit nombre de tiges insuffisant pour constituer un fourrage abondant.

La propriété gazonnante de cette graminée, la rend aussi très-avantageuse dans les pâturages.

Enfin, elle a l'heureuse propriété de rester très-longtemps sur le sol et de pouvoir concourir à une plus longue durée de la prairie.

On la sème dans la proportion de 15 livres à l'arpent.

La floraison a lieu, sous notre climat, vers la fin de juillet.

(A continuer.)

REVUE DE LA QUINZAINE

La capitale vient d'être le théâtre d'un horrible forfait. M. McGee est tombé victime d'un lâche et cruel assassin, le 7 courant, à 2½ du matin, au moment même où, après avoir prononcé un de ces discours éloquentes, chaleureux, pleins de verve

ot de patriotisme, tel qu'il seul avait le secret d'en faire, il allait entrer chez Madame Trotter, la maîtresse de la pension où il demeurait. Il venait de prêcher l'union, la concorde, le dévouement sans bornes à la cause de la patrie, et, quelques instants après, un bandit, qu'on croit vraisemblablement appartenir à l'association féniennne, lui faisait expier le courage qu'il avait eu de prononcer de dignes et nobles paroles en lui déchargeant presque à bout portant un pistolet dans la tête. Inutile de dire ici que, dans les circonstances actuelles, la mort de M. McGee prend toutes les proportions d'une calamité publique. M. McGee était le prince de nos orateurs politiques : il eut pu figurer avec grand honneur dans n'importe quelle assemblée législative ; c'était un homme d'état éminent, un véritable ami du Canada, sa patrie d'adoption, l'ennemi déclaré de tous les perturbateurs de l'ordre et des féniens en particulier ; il se recommandait de plus par son attachement à la foi catholique et sa loyauté à l'Angleterre. Doué de tant de belles, de brillantes et solides qualités, M. McGee devait être et était réellement une véritable puissance ; il voulait le vrai bien du pays, l'intérêt général, et il le voulait efficacement. Voilà pourquoi on l'a immolé : s'il n'eut pas été un rampart contre les idées anarchiques et révolutionnaires, s'il n'eut pas été l'ami sincère et dévoué du Canada, il vivrait probablement encore. Aussi le Canada tout entier semble-t-il l'avoir compris, car, à la triste nouvelle du coup qui a frappé ce grand citoyen, la douleur a éclaté partout, le deuil est devenu général, et l'indignation contre le monstre qui a commis un si lâche assassinat s'est portée à son comble.

Que le crime atroce dont M. McGee vient d'être la victime nous fasse enfin ouvrir les yeux. On a dit que cet assassinat est sans précédent dans notre histoire, et cela est vrai. Mais aussi, jusqu'à ces dernières années, la parole qui assassine moralement, la parole qui prépare la révolution dans les idées afin de la faire passer ensuite dans les faits, la parole qui dénigre, bafoue et salit toute autorité, temporelle et spirituelle, ne se donnait pas librement carrière comme elle le fait aujourd'hui. Ne commençons-nous pas malheureusement à être passablement habitués à l'entendre, cette parole funeste, siffler autour de nos oreilles ? Qu'on ne se y trompe pas, c'est cette parole qui prépare les grands crimes et les fait exécuter. Le glaive de la parole mauvaise est toujours le précurseur du glaive matériel ; " avant d'attacher le Christ à l'infâme gibet, dit St. Augustin aux Juifs, vous l'aviez frappé du glaive de votre langue : *gladio lingue*." Nous osons prédire qu'avant longtemps, si on laisse toute liberté de parler à ceux qui proclament à qui veut les entendre que les représentants de l'autorité civile et spirituelle sont des mécréants, des bandits et des tyrans, nous verrons couler à flots le plus pur sang de la patrie.

M. McGee naquit le 13 avril 1825 à Carlingford, en Irlande. A l'âge de 17 ans, il passa en Amérique et vint se fixer à Boston ; il demeura pendant quelques années attaché à la rédaction d'un journal de cette ville. En 1845, il repassa en Irlande et prit la rédaction d'un journal publié à Dublin. Comme ses idées politiques allaient lui créer de graves embarras, il vint, en 1848, se fixer de nouveau aux Etats-Unis, et, en 1857, il établit définitivement sa résidence à Montréal. Depuis lors, il a toujours été le représentant de la division-ouest de cette ville. Sous le ministère McDonald-Sicotte, M. McGee fut président du Conseil, et, en 1863, Sir P. E. Taché l'appela au poste de ministre d'agriculture, qu'il occupa jusqu'au changement de constitution.

Le 8 avril, les restes de M. McGee ont été transportés à la cathédrale d'Ottawa et un service solennel a été chanté. De là, le corps a été transporté à la station du chemin de fer, où un train spécial l'a conduit à Montréal.

On offre une récompense de \$14,000 à celui ou à ceux qui

arrêteront l'assassin. On écrivait d'Ottawa, le 8 courant, qu'un individu, nommé James Whelan, arrêté, à Québec, comme fénienn, il y deux ans, sous le nom de Sullivan, venait d'être arrêté de nouveau. Il avait été vu dans la Chambre des Communes jusqu'à deux heures du matin. On a trouvé sur lui tout ce qu'il fallait pour charger un revolver, ainsi que des balles exactement semblables à celle qui a tué M. McGee. D'autres indices le compromettent gravement.

Le Séminaire de Ste Thérèse a eu à déplorer, le 22 mars dernier, la mort de son vénéré Supérieur, M. Louis Dagenais, âgé de 47 ans. L'aménité de son caractère, le charme de sa conversation, ses talents, ses vertus, que rehaussait une modestie profonde, l'avaient rendu cher à tous ceux qui le connaissaient, mais particulièrement aux élèves et directeurs de Ste. Thérèse, qui sentiront longtemps le vide que cette mort laisse autour d'eux. Il a fait beaucoup de bien ; il a été utile à son pays, et cependant il est passé sur la terre sans faire de bruit : *non in commotione Deus*.

M. Cartier a présenté le *bill* de milice que nous annoncions dans notre dernière *Revue*. Il comprend 101 articles en 35 chapitres. Voici ce qu'on peut signaler de plus important dans ce *bill*. La milice doit se composer de tous les habitants mâles du Canada, âgés de 18 ans et plus, et de moins de 60. De ceux qui se trouvent compris entre ces deux âges, ou exempté du service actif dans tous les cas les juges de toutes les cours de droit et d'équité ; le clergé et les ministres de toutes les dénominations religieuses ; les professeurs de tout collège ou université, de même que les instituteurs dans les ordres religieux ; les préfets, gardiens et gardes des pénitenciers ; les officiers, gardiens et gardes de tous les asiles publics d'aliénés, les infirmes, le fils unique d'une veuve, etc. La population mâle, ainsi appelée à servir dans les rangs de la milice, sera partagée en quatre classes. La première comprendra les hommes non-mariés ou veufs sans enfants de 18 ans et de moins de 30 ; la seconde, ceux des mêmes catégories de 30 ans et de moins de 45 ; la troisième, les hommes mariés ou veufs avec enfants de 18 ans et de moins de 45 ; la quatrième enfin, les individus âgés de 45 ans et de moins de 60. Cette division par classe indique l'ordre d'après lequel la population mâle sera appelée à servir.

La milice sera divisée en Milice Active et Milice de Réserve. La milice active comprendra la Milice Volontaire, la Milice Régulière et la Milice Navale ; la milice de réserve se compose de ceux qui ne servent pas dans la milice active. Dans la milice volontaire, la durée du service sera de trois ans en temps de paix et de deux ans, dans la Milice Régulière.

Le Canada pourra être divisé en neuf districts militaires ; la Nouvelle-Ecosse en formera 1, le Nouveau-Brunswick 1, la province de Québec 3, et Ontario 4.

L'enrôlement se fera dans chaque division de compagnie par son capitaine, aidé des officiers et sous officiers de cette division. Ils devront, à cet effet, visiter en personne les familles domiciliées dans les limites de cette division, et faire tous leurs efforts pour compléter le ou avant le 28 février de chaque année la liste de tous les individus qui appartiennent aux différentes classes mentionnées plus haut.

Quand les hommes de la milice active recevront l'ordre de s'organiser, soit pour l'exercice, soit pour le service actif, s'il ne se présente pas assez de volontaires pour compléter le contingent exigé d'une division de compagnie, on aura recours, pour combler le déficit, au tirage au sort. Les hommes enrôlés dans la première classe, et tenus au service, seront les premiers soumis à cette opération. S'ils ne sont pas en nombre assez considérable pour former le contingent exigé, on s'adressera à la seconde classe, et même à la troisième et à la quatrième, si le déficit ne peut être comblé qu'en les parcourant toutes.

En temps de paix, les officiers de la milice volontaire, régulière et navale et 40,000 hommes de la milice active, seront annuellement exercés et instruits dans l'art militaire, au temps prescrit par le *bill* et d'après les réglemens qui pourront être établis de temps à autre. Chaque année, la période de temps consacré aux exercices militaires pour les officiers, sous-officiers et soldats de la milice volontaire, régulière et navale, devra être de huit jours au moins, mais elle ne dépassera pas seize.

On pourra aussi établir des écoles pour l'enseignement militaire dans chaque province de la Puissance.

Telles sont, en résumé, les principales dispositions de ce *bill* de milice et l'on peut dire que généralement il est fort bien accueilli.

Avant d'en finir avec la question militaire, disons encore un mot de ces braves et héroïques jeunes gens, enfants si chers au cœur du catholique Canada, que l'on vient de voir voler à la défense de la plus sainte des causes. On peut dire sans exagération aucune que nos zouaves ont fait une marche triomphale de Paris à Rome. Cela est beau, magnifique, ravissant même; cependant, si tout se bornait là, ce serait encore peu de chose en vérité. Heureusement qu'il y a plus et cela devait être. Cette marche triomphale de nos zouaves à travers le vieux Monde est une prédication qui a un immense retentissement et des journaux d'Europe se sont hâtés de le reconnaître. Les catholiques sincères se cramponnent plus fortement que jamais à cette foi du Christ qui sait encore inspirer aujourd'hui, en plein XIXe siècle, de ces élans sublimes tels qu'on ne les croyait possibles qu'aux jours de Pierre l'Hermitte et du grand Saint Bernard; les tièdes se sentent réchauffés et les indifférents se prennent à réfléchir sur les merveilles qu'ils voient de leurs yeux et touchent de leurs mains. D'un autre côté, on rage, on écume dans certains recoins où l'impiété a établi son château fort. Un professeur d'athéisme, M. Royannez, a écrit dans le *Courrier français*, journal anti-catholique, un article à l'occasion du passage de nos zouaves à Marseille. Outre que les faits sont présentés sous un très faux jour dans cet écrit, on peut encore constater que la stupidité y marche de pair avec la brutalité de l'injure. Tous ceux qui font une œuvre de bien doivent s'attendre à être salis par quelques-uns de ces crachats.

Mais laissons là M. Royannez et ses sottises injures, qui ne sont après tout qu'un cri discordant et isolé dans ce grand concert de louanges qui a retenti partout sur le passage des zouaves canadiens. Comme nous l'avons dit, c'est le 10 mars qu'ils sont arrivés à Rome. Voici comment une lettre particulière, en date du 11 du même mois, rend compte de leur entrée dans la Ville Eternelle :

"Vous ne pouvez vous faire une idée de l'enthousiasme avec lequel on nous a accueillis. Depuis longtemps dans Rome on n'avait été témoin de pareille ovation. Les zouaves pontificaux vinrent en foule souhaiter la bienvenue à leurs nouveaux frères d'armes. Leur musique fit entendre la marche de Mentana, et nous prîmes la route de l'Eglise St. Pierre, escortés d'une multitude immense. On remarquait le Roi et la Reine de Naples, victimes de la révolution, le Général Kanzler, Ministre des Armes, le Colonel Allet et le Lieut. Col. de Charette, du régiment des zouaves pontificaux, outre un grand nombre de sommités sociales.

"Au château Saint-Ange, une escouade de zouaves nous fit les honneurs. En passant devant le Vatican, une fenêtre s'ouvrit et nous aperçûmes l'illustre vieillard pour lequel nous venions combattre. Sa vue produisit une sensation immense parmi la foule. Quant à nous, nous étions fous, nous pleurions. Il nous sembla qu'en ce moment nous eussions trouvé dans notre amour pour ce Vénérable Représentant du Christ ce point d'appui que

demandait Archimède pour soulever le monde. On me rapporte qu'en regardant le corps des zouaves Canadiens, le Saint-Père s'est écrié : *Le Canada est une terre privilégiée.....*

"Notre arrivée dans Rome a produit beaucoup de sensation; on nous attendait avec impatience. On compte beaucoup sur les Canadiens et on a la plus grande confiance dans leur courage. Le Colonel Allet a été jusqu'à dire qu'avec 10,000 Canadiens, il se faisait fort de parcourir toute l'Italie en vainqueur."

Mgr. l'Archevêque de Québec a annoncé, dans une circulaire au clergé du diocèse, que le prochain concile provincial s'ouvrira dans l'Eglise métropolitaine, le 7 mai prochain.

Le procès du Président des Etats-Unis se continue, et jusqu'à présent ce qu'il y a de mieux prouvé c'est l'inanité des accusations formulées contre lui. On a déjà entendu les dépositions de plusieurs témoins, et l'on doit en entendre un grand nombre encore. Quelques journaux ont même porté à 300 le nombre de ceux qui seraient appelés à rendre témoignage dans ce procès. Jusqu'ici les directeurs de l'accusation se sont efforcés de démontrer que M. Johnson a conspiré avec le général Lorenzo Thomas, pour s'emparer de vive force du département de la guerre.

Mgr. l'Archevêque de Baltimore a reçu des lettres de Rome qui l'informent que l'examen des actes et décrets du dernier concile national, tenu en 1866, dans sa ville archiépiscopale, est terminé. Les décrets de ce concile ont été approuvés. Conformément au vœu exprimé par les Pères du Concile, le Saint-Siège a érigé neuf nouveaux sièges épiscopaux, et sept nouveaux vicariats apostoliques. Il a de plus nommé quatorze nouveaux évêques, dont trois pour des sièges vacants déjà établis. Cette érection de plusieurs sièges épiscopaux dans les Etats-Unis est la preuve tangible que le royaume de Dieu prend de l'extension sur cette partie de notre continent. Espérons qu'il viendra le jour où les peuples, qui font partie de la grande Union américaine, seront enfin arrachés à l'hérésie et à l'infidélité, et ne feront plus véritablement qu'un par la profession d'une même foi, le *Credo* de l'Eglise catholique.

Comme la place va bientôt nous manquer, nous serons bref aujourd'hui touchant les affaires d'Angleterre, de France et d'Italie.

On sait déjà que le désordre matériel, le grossier désordre de la rue, a fait invasion en Angleterre sous le nom de féniannisme. Elle est sous le coup d'une guerre sociale. Voilà l'abîme qu'ont creusé sous ses pas les fréquents dénis de justice faits à l'Irlande, les spoliations, les persécutions religieuses exercées dans cette malheureuse contrée. Le clergé catholique irlandais, touché à la fois et des maux de l'Irlande et des malheurs qui menacent l'Angleterre, a cherché de tourner vers une agitation légale les diverses aspirations excitées par les agents des Etats-Unis. Il a proposé aux hommes qui gouvernent l'Angleterre, comme unique moyen de guérir les maux de l'Irlande et d'extirper le féniannisme, de déclarer l'égalité religieuse par l'abolition de l'Eglise établie, et l'égalité d'éducation en partageant entre tous les ressources provenant des fatigues et des travaux de la nation; de donner enfin à l'Irlande des lois compatibles avec les droits de propriété et d'existence de la liberté. Ce qui permet d'espérer que ces réclamations si justes seront enfin entendues, c'est que M. Mayo a annoncé qu'une Université catholique, parfaitement libre, serait ouverte en Irlande, et que le ministère, dont M. Disraeli, qui a succédé depuis peu à lord Derby, est le chef, vient d'être défait, tout justement parce qu'il ne se montrait pas assez généreux ni assez libéral envers l'Irlande.

En France, le projet de loi sur l'armée, les entreprises de M. Duruy sur l'enseignement des filles, et la question de la

liberté de la presse, ont particulièrement alimenté la polémique dans ses derniers temps.

Le royaume d'Italie est le séjour de la confusion. Manabrea a remplacé Rattazzi au pouvoir et il ne paraît pas devoir tenir ferme longtemps. Les attaques dirigées par les révolutionnaires contre les Etats de l'Eglise, vers la fin de l'année 1867, ont complètement tourné à leur honte. Les garibaldiens ont été défaits par les troupes pontificales à Bagnorea, à Monte-Libretti, où 1200 qu'ils étaient ont dû plier devant 80 zouaves; à Monte-Rotondo, où ils étaient 4000 contre 350, et enfin à Mentana, où ils étaient au nombre de 15,000. Comme Mentana est maintenant célèbre, il est bon de dire ici ce qu'il est. C'est l'ancienne Nomentanum. C'est là que le pape Léon III vint au-devant de Charlemagne, lorsque ce grand empereur rendit au pontife la visite qu'il en avait reçue à Penderborn. Ainsi la bataille de Mentana est le 1067^e anniversaire de cette entrevue qui fut le prologue de l'une des plus imposantes scènes de l'histoire.

La France a volé au secours du Pontife qu'on voulait dépouiller du reste de ses Etats, et aujourd'hui tout est tranquille. On s'attend cependant que les révolutionnaires feront bientôt de nouveaux efforts pour venger leurs défaites et mettre la main sur Rome.

Nous constatons avec bonheur en terminant que la presse a généralement bien accueilli la *Gazette des Campagnes*. Nous remercions bien cordialement les confrères qui nous ont souhaité longue vie et succès.

Colonisation

TERRITOIRE DU LAC TÉMISCOUATA

A la demande de notre correspondant, M. Edmond Têtu, nous avons promis dans notre dernier numéro quelques mots d'encouragement aux colons du lac Témiscouata. Cela nous est d'autant plus agréable que nous avons été bien souvent témoin de leurs travaux et de leur courage. Nous croyons connaître un peu l'importance de cette nouvelle colonie, sous le rapport de la valeur, de l'étendue et surtout de la position de son territoire; car il touche à la fois au Nouveau-Brunswick et à l'Etat du Maine. Il est très-avantageusement situé pour la colonisation. Le chemin intercolonial de la rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick le traverse d'un bout à l'autre du N.-O. au S.-E. On sait que ce chemin aboutit au Petit-Sault sur la rivière St. Jean à 27 lieues du fleuve St. Laurent. Comme il est uni d'un bout à l'autre, le transport des plus fortes charges en toutes saisons y est facile. Sous le rapport des débouchés pour la vente des produits il est donc un des mieux situés. Ceux qui veulent s'y établir peuvent y arriver en tout temps. Aussi, depuis l'ouverture du nouveau chemin intercolonial, la colonisation s'est-elle promptement emparée de presque toutes les terres chaque côté de son parcours. Deux nouvelles chapelles ont été bâties depuis deux ans; la première, desservie par le Révd. M. Talbot, curé de St. Antonin, est à environ 8 lieues de la rivière-du-Loup; la seconde est à l'extrémité du territoire, au Dégely, à 11 lieues plus loin. Une troisième serait déjà faite depuis un an au Ha! Ha! si les intéressés avaient pu s'entendre sur le choix du site. Ces chapelles sont sur le grand chemin de la rivière-du-Loup.

La desserte du Dégely a une chapelle de 80 pieds sur 40, et compte 44 chefs de famille. La mission du Ha! Ha! n'en compte que 37; mais le nombre augmente tous les jours.

Les colons du Dégely comme ceux du Ha! Ha! sont desservis par le Révd. M. Ls. Bernier, curé de N.-D. du lac Témiscouata qui est la première mission régulière établie dans cette contrée. Elle forme aujourd'hui une paroisse parfaitement organisée. Elle compte 128 chefs de famille; Longtemps desservie

par le curé de la rivière-du-Loup, elle a aujourd'hui un curé résident depuis environ huit ans. Elle occupe tout le littoral du lac, côté S.-Ouest. Cet endroit est plus connu sous le nom de *Détour du lac*. Les terres sont prises et en partie occupées jusque dans la 4^e concession, bien que la route du gouvernement ne soit pas faite jusque là.

Il y a cinq ans, un habitant d'une ancienne paroisse, où il ne pouvait plus vivre, s'est établi dans la 3^e concession. Il vit aujourd'hui à l'aise, malgré la perte de deux chevaux. Il a du grain au grenier, une étable et une basse-cour bien garnies. C'est un exemple entre mille qu'avec du travail, de l'économie et du courage, un habitant peut toujours s'établir sur des terres comme celles-là. Il en a fallu beaucoup à ce brave homme vu qu'il n'y avait pas de chemin pour conduire à sa terre.

Le premier colon du lac Témiscouata est M. Fraser, seigneur de la rivière-du-Loup, père des seigneurs actuels, et propriétaire d'une étendue considérable autour du lac. En faisant là sa résidence ordinaire, il y environ 50 ans, il voulut par son exemple attirer des colons sur les terres de Témiscouata, mais il eut bien peu d'imitateurs. Il fallait en effet un courage plus qu'ordinaire pour franchir une distance de 12 lieues, sans chemins, à travers une épaisse forêt dans un pays de montagnes. Pendant de longues années, le seul moyen de transport était une simple ménoire traînée par un cheval à travers les roches et les grosses racines des arbres. Ce qui augmentait la misère des voyageurs c'était les côtes qu'il fallait monter et descendre sans cesse dans un étroit sentier tracé par des hommes qui ne connaissaient pas assez le pays. A une couple de milles seulement plus à l'ouest, ils auraient pu trouver un chemin uni d'un bout à l'autre, comme on l'a trouvé plus tard quand il s'est agi de faire le chemin actuel.

Bien peu d'hommes eurent le courage de suivre M. Fraser au lac Témiscouata. Le seul survivant est, croyons-nous, M. W. Doyle. Jusqu'à ces dernières années la maison de M. Doyle fut toujours ouverte aux voyageurs; nous y avons reçu bien des fois la plus cordiale hospitalité. M. Doyle, par son empressement à obliger tous ceux qui lui demandaient le couvert, s'en est fait autant d'amis. Ce patriarce de la colonisation, ce défricheur hardi et constant, jouit depuis longtemps des consolations dues au courage persévérant.

Un autre défricheur intrépide est M. A. Dumont, du Dégely, à l'autre extrémité du lac. La nombreuse famille de M. Dumont jouit aujourd'hui des travaux de son respectable père qui vint le premier, avant l'ouverture de tout chemin, se bâtir une cabane au milieu du bois sur le bord de la décharge du lac. La maison de M. Dumont a été de tout temps recherchée par les voyageurs.

De ce grand territoire on ne connaît encore assez bien que la côte sud-ouest, c'est-à-dire depuis le chemin intercolonial jusqu'à la ligne du Nouveau-Brunswick et du Maine. Les terres sont très bonnes surtout au lac Pohénégamouk et le long de la rivière Bleue, pour la colonisation desquelles le Révd. M. Talbot s'est si vivement intéressé. Mais les terres ont beau être bonnes et couvertes du meilleur bois, même d'érablières très étendues, elles restent toujours fermées à la colonisation faute de chemins. La conséquence de ce fait est déplorable, peut-être encore plus là qu'ailleurs. En voici la preuve:

On voit souvent des familles abandonner les vieilles paroisses canadiennes, et traverser ce beau territoire d'un bout à l'autre, pour aller chercher fortune aux Etats-Unis, non pas dans les manufactures, mais sur des terres où elles puissent avoir un accès facile. Nous tenons de source certaine que la seule paroisse de Ste. Lucie de Madawaska a reçu dans une seule année au moins cent familles canadiennes cherchant à s'établir. Il y aurait un moyen bien simple d'empêcher cette émigration. Ce serait d'abord de continuer jusqu'à la rivière Bleue, la route commencée à

Notre-Dame du Lac. Elle n'aurait que 18 milles, et serait à travers des terres superbes. Il faudrait en second lieu continuer la route commencée à la chapelle Label, qui est à 8 lieues environ de la rivière-du-Loup. Cette route conduirait à la rivière Bleue et aux terres de Pohénégamouk. Le chemin Taché, s'il était fait en cet endroit, atteindrait en partie le but désiré.

En troisième lieu, il faudrait une troisième route entre la chapelle du Dégely et l'église de St. François, sur la rivière St. Jean, dans le Nouveau-Brunswick, distance de 20 milles, à travers de très bonnes terres.

Du côté nord-est du chemin intercolonial, les terres sont moins connues. Les chasseurs disent qu'elles sont généralement bonnes. Dans leurs excursions, ils rencontrent souvent des habitants des Trois-Pistoles, occupés à l'exploitation de grandes sucreries en arrière de leurs paroisses. Il serait difficile d'indiquer l'étendue des bonnes terres de ce côté, mais il est certain qu'il y en a beaucoup.

La colonisation de Témiscouata ne souffre pas seulement du manque de chemins. Les grands propriétaires, la plaie des cantons de l'Est, paralysent là aussi l'établissement des terres du voisinage immédiat du lac. Ces terres sont en seigneurie. L'absence des propriétaires résidant aux Etats-Unis, a longtemps empêché les colons des bords du lac, au côté sud-ouest, d'avoir des titres. Cette difficulté est toujours très sérieuse dans un pays qui s'ouvre. Le défricheur n'aime pas à être exproprié. Or il peut toujours le craindre, tant qu'il n'a pas de titre.

Il y aurait une belle paroisse à faire au nord-est du lac. Les plus hardis ont déjà pris des terres et commencé des défrichements. Beaucoup d'autres en feraient autant, mais ils craignent le propriétaire quand les terres seront défrichées. Il faudra alors les payer bien cher, ou les abandonner.

En résumé on peut dire que toute l'étendue qui se trouve entre le chemin intercolonial et la ligne qui sépare le Canada du Nouveau-Brunswick et du Maine, sont très bonnes. Mais étant sans chemins, elles sont inaccessibles. Il y a dans ce territoire de la place pour un bon nombre de paroisses. Les rivières et les lacs ne manquent point. Les pouvoirs d'eau sont nombreux ; et le voisinage immédiat des Etats-Unis et du Nouveau-Brunswick lui fait une position très-avantageuse, sous le rapport du commerce et de l'industrie. Nous avons donc eu raison de dire que le territoire du lac Témiscouata était dans une situation tout-à-fait exceptionnelle et privilégiée pour la colonisation.

Chaulage des terres

Il n'y a pas à craindre encore l'abus de la chaux, de la part de nos cultivateurs. C'est un amendement, c'est un engrais dont ils font peu d'usage. Dans les vieux pays, bien des agriculteurs ont trouvé fortune dans l'emploi de la chaux. Imitons-les, si nous voulons devenir riches. Mais soyons prudents, en usant de cet engrais minéral.

La chaux est un amendement, c'est-à-dire qu'elle rend une terre forte, moins compacte et plus perméable. Elle est aussi un engrais, puisqu'elle fournit aux plantes une partie de la nourriture qui leur est nécessaire. Elle désorganise les substances végétales et animales, c'est-à-dire les rend propres à être absorbées par les plantes. Voilà pourquoi la chaux produit de bons effets sur les vieux friches et sur les terres où il y a beaucoup de mauvaises herbes.

Cependant le cultivateur qui emploierait toujours la chaux, sans donner à la terre les humus végétaux nécessaires aux plantes, éprouverait bientôt des déceptions. Il aurait de belles récoltes les premières années, mais ses terres seraient épuisées en

peu de temps. Ceci se comprend d'après ce que nous venons de dire de l'action de la chaux. Elle nourrit la plante avec abondance les premières années, mais c'est aux dépens des débris organiques. Ces matières précieuses disparaissant rapidement, la terre devient incapable de donner de bonnes récoltes.

Mais si vous donnez du fumier à votre terre de temps à autre, ou si vous la laissez en prairie plusieurs années, alors la chaux, trouvant dans le sol assez de matières organiques, les rendra assimilables, et fournira aux plantes une nourriture abondante.

On peut donc chauler sans cesse, mais aussi fumer, ou laisser à vos terres le temps de s'enrichir d'humus végétaux : si vous alternez judicieusement ces deux engrais, vous aurez toujours d'abondantes récoltes et vos terres ne s'appauvriront pas.

La chaux convient très-bien aux terres sableuses. Si vous l'employez dans les terres fortes, il faut de toute nécessité qu'elles soient bien égouttées ; de plus elles demandent un chaulage plus considérable. Voici maintenant comment on emploie cet engrais minéral : On fait un compost. On dispose par couches la chaux et les matières qu'on y mélange. Supposons un compost de six pieds de largeur et de douze pieds de longueur. Vous faites d'abord un lit de levées de fossés, de balayures de cours, de gazons, de sciure de bois, de feuilles, de paille, même de terre prise dans les champs que vous voulez chauler : disons que ce lit aura six ou huit pouces de haut ; vous répandez trois ou quatre minots de chaux sur ces différentes matières ; vous faites ensuite un second lit de ces dernières, puis vous mettez de la chaux ; vous continuez ainsi, jusqu'à ce que le tas ait quatre ou cinq pieds de haut. La grosseur de votre compost dépendra de la grandeur du terrain que vous voudrez chauler. Au bout de dix ou quinze jours, vous remuez tout ce compost et vous reformez un nouveau tas que vous recouvrez de terre.

Vingt à trente jours après cette opération, vous répandez ce mélange sur vos champs, de manière à ce qu'il se trouve dix à douze minots de chaux par arpent. Vous l'enterrez ensuite par un léger labour.

Si vous employez la chaux seule, et qu'elle ne soit pas délimitée, vous la mettez sur votre champ par petits tas également espacés en tous sens, vous les couvrez de terre ; au bout d'une journée ou deux vous mélangez cette chaux et cette terre, puis vous étendez ce mélange. Ensuite vous l'enterrez par un vigoureux hersage.

Lorsque votre chaux est friable, c'est-à-dire en poudre, vous pouvez la répandre immédiatement sur votre champ, en vous servant d'une pelle. Vous hersez ensuite fortement, pour bien mélanger la terre et la chaux, et vous pouvez semer aussitôt après cette dernière opération, sans danger pour votre grain, surtout, si vous ne mettez que dix à douze minots de chaux par arpent. Mais cette manière de chauler la terre demande une atmosphère calme, et incommode beaucoup les serviteurs. Il vaut mieux employer la méthode précédente ; et ce serait mieux encore de se servir de la chaux en compost ; mais dans ce cas, il faut qu'elle soit préparée vers le milieu de l'été, si vous voulez chauler l'automne ; et pendant cette dernière saison, si vous en faites usage seulement au printemps.

Chaulage des blés

Tous les ans, on entend dire aux laboureurs que le ver coupe leurs blés ; c'est une erreur, et un faux préjugé, qu'il est difficile de détruire. D'après maintes observations, il a été reconnu et constaté que la semence n'est en grande partie détruite que par suite de la carie, du charbon, de l'ergot, de la rouille. Le grain, rempli d'un liquide infecté, communicative son poison à la tige de la plante et la fait pourrir en peu de jours. L'expérience et la pratique ont suffisamment prouvé que les

blés chaulés n'ont jamais été atteints d'aucune maladie.

Voici un procédé que nous recommandons fort aux cultivateurs : Pour deux minots et demi de semence, il faut 4 livres 3 onces de chaux vive, et environ 1 livre de sulfate de soude. On fait dissoudre cette quantité de sulfate dans 8 à 9 pintes d'eau chaude, et on procède ensuite à l'extinction de la chaux qui consiste à en placer quelques morceaux dans un panier et à le plonger dans l'eau froide pendant quelques secondes ; on dépose ensuite la chaux sur le sol, où elle se réduit spontanément en poudre. Pour opérer le chaulage du grain, on le place dans un baquet ou dans une cuve de grandeur convenable, et pendant qu'un homme le remue en tous sens au moyen d'une pelle, un autre l'arrose avec la dissolution du sulfate de soude, jusqu'à ce que le grain soit bien humecté partout ; on répand ensuite la poudre de chaux sur la masse du blé, et une autre personne le remue constamment aussi, jusqu'à ce que tous les grains soient exactement couverts de poudre de chaux.

L'opération terminée, on le retire du baquet et on le dépose sur un plancher où il peut rester quelques jours sans se détériorer. Mais dans toutes les opérations, il faut avoir soin de laisser refroidir la dissolution de sulfate avant de la répandre sur le blé, car l'eau chaude pourrait l'endommager.

Le chaulage des blés avec le sulfate de soude offre encore l'avantage que les oiseaux n'en feront point leur nourriture et que d'un autre côté, il y a une grande économie sur la semence, un minot est plus que suffisant par arpent ; cette opération met encore les semences à l'abri des attaques d'une grande quantité d'insectes. Mais on recommande aux agriculteurs de n'employer, autant que possible, pour la semence, que des blés très-mûrs ; ce ne sont pas généralement ceux qui ont le plus de coup-d'œil qui sont préférables, ces derniers sont plus sujets aux maladies, par le motif qu'ils ont été récoltés avant d'avoir atteint leur complète maturité.

S'il est difficile de se procurer du sulfate de soude, on chaulé le blé de la manière suivante :

On fait tremper le blé dans l'eau pendant deux heures à peu près. On enlève les mauvaises graines qui flottent à la surface du liquide. Après cette opération, on retire le grain en se servant d'un panier et on laisse égoutter le blé pendant quelques instants, puis on l'assèche comme suit : pendant qu'un homme le remue en tous sens au moyen d'une pelle, un autre jette, sur le tas, de la chaux éteinte, jusqu'à ce que les grains soient détachés les uns des autres. Cet espèce de chaulage doit se faire quelques heures avant la semence.

Le chaulage intéresse donc puissamment la société, il serait à désirer que tous les agriculteurs le missent en pratique ; ils en retireraient d'immenses avantages, puisque l'expérience a prouvé que les récoltes seraient préservées des désastres qui se manifestent si fréquemment.

Nouvelle loi de chasse

On a passé une loi durant la session de Québec, à l'effet d'empêcher la destruction des gibiers de nos forêts et grèves. L'ancienne loi péchait par plusieurs points, la nouvelle quoique ne remédiant pas à tous, aura néanmoins pour résultat de prévenir la destruction d'un grand nombre d'oiseaux de chasse et de gibiers, dont nous devons plutôt chercher la conservation.

Par cette loi, il est défendu en tout temps de tuer ou prendre la bécasse, la cygne sauvage, l'oie sauvage d'aucune espèce, avant le lever, et après le coucher du soleil. Les restrictions suivantes y sont aussi contenues :

Défendu, entre le 1er février et le 1er septembre, de chasser, tuer ou prendre, l'élan ni l'orignal, le caribou, le chevreuil, ni leurs faons, ou le lièvre.

Défendu, entre le 1er mars et le 1er septembre, de chasser, tuer ou prendre le coq de bruyère, le ptarmigan, la perdrix, la bécasse et la bécassine.

Défendu, entre le 20 mai et le 1er septembre, de chasser, tuer ou prendre le cygne, l'oie et le canard sauvages, la macreuse, la sarcelle.

Défendu en tout temps de prendre ou tuer les animaux et gibiers ci-dessus mentionnés, à l'exception du lièvre et de la perdrix, au moyen de collets, cordes, pièges ou trappes.

Défendu d'acheter ou vendre les animaux et gibiers ci-dessus mentionnés dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la chasse.

Défendu de déranger, endommager ou enlever les œufs des oiseaux de mer ; infraction punie par la confiscation de l'embarcation.

Défendu, entre le 15 avril et le 1er novembre, de chasser ou prendre au piège, le loup-cervier, le chat sauvage, le vison et la martre.

Défendu, de chasser ou prendre au piège : entre le 1er mai et le 1er novembre, la loutre ; entre le 30 avril et le 1er septembre, le castor ; entre le 1er juin et le 1er octobre, le rat-musqué.

Nous ne savons pas trop pourquoi l'outarde n'est pas mentionnée dans la classe des gibiers protégés par cette loi. Sa rareté dans nos bois a peut-être été une des causes de son omission dans l'énumération ci-dessus. Il en est ainsi pour le renard dont il n'est fait aucune mention, quoique ce soit à la connaissance de tous, que ce gibier menace sinon de disparaître, du moins de devenir d'une rareté regrettable dans nos forêts. La chasse au renard se fait sans merci dans toutes les saisons de l'année, par le moyen des pièges ou du poison, et il aurait été incontestablement expédient d'en arrêter la destruction.

Nous remarquons aussi que cette loi protège le rat-musqué dont la destruction n'est pas d'une très-grande conséquence, puisqu'il est reconnu que cet animal cause quelquefois des dégâts considérables aux cultivateurs. L'auteur, nous le pensons, n'aura pas atteint son but ici, car il est manifeste que bien des propriétaires seront dans le cas de souffrir des ravages du rat-musqué lorsque la loi leur interdit de s'y soustraire par la destruction qu'ils pourraient en faire.—(Union des Cantons de l'Est.)

Météorologie de mars 1868

Le mois de mars se distingue parmi tous les autres. Il se partage en trois périodes bien caractérisées : Pendant la première, qui s'étend jusqu'au 7, les vents sont modérés et tour-à-tour N.-E. et S.-O. Le ciel est généralement couvert, et le froid rigoureux. Le 2, le thermomètre centigrade indiquait une température de $-30^{\circ},5$; ça été le plus grand froid de l'hiver. Il faut retrograder jusqu'au 5 décembre pour avoir un froid à peu près semblable ; ce jour-là le mercure est descendu jusqu'à $-27^{\circ},0$.

À partir du 8, la scène change. Le vent est presque toujours S.-O. Il souffle quelquefois à la tempête. Le ciel est alternativement couvert et pur. La température monte rapidement. Le mercure se tient, au-dessus de 0° , jusqu'au 19 ; il faut excepter la journée du 11, où il est descendu à $-16^{\circ},3$. La plus forte chaleur a eu lieu le 16 ; la température a été de 7° . Il y a donc eu dans le mois de mars un écart de $37^{\circ},5$.

Il est tombé un peu de pluie pendant trois ou quatre jours. Cette eau et le vent chaud ont fait disparaître rapidement la neige ; aussi, le 17, les voitures d'été apparaissent. Favorisées par la température, plusieurs rivières se sont débarrassées de leur manteau de glace. La corneille a fait son apparition le 12. Le rossignol s'est fait entendre le 15.

Dans la dernière période, commencée le 20, le vent est très-

variable. Le 21 se distingue par un fort vent du N.-E., accompagné de neige. La température est généralement froide; le mercure se tient à quelques degrés au-dessous de 0°. Ceci s'explique par les courants des régions du Nord qui dominent dans les hauteurs de l'atmosphère. Le ciel est presque tous les jours libre de nuage.

La hauteur maxima du baromètre, 773 mm, a eu lieu le 11, la hauteur minima, 745 mm, le 17.

Apiculture

Nous apprenons avec une entière satisfaction par l'*Apiculteur*, journal français mensuel, livraison de février 1868, que M. Thomas Valiquet de St. Hilaire a reçu, par l'entremise de M. J. C. Taché, délégué à l'Exposition universelle, l'abeille d'honneur que la Société d'apiculture lui a accordée. Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que cette récompense est bien méritée, car M. Valiquet se livre depuis plusieurs années à l'apiculture avec un rare succès.

De plus, le même journal nous apprend que ce Monsieur est devenu membre actif de la Société d'apiculture de Paris, et qu'en outre il lui a adressé des détails sur sa ruche à cadres avec chapiteaux en verre, avec des renseignements sur l'apiculture en Canada. M. Valiquet a donné de plus d'importantes informations sur une variété de trèfle mellifère qu'il cultive lui-même, originaire de Suède, dit-on, et qu'on nomme *alsike*.

Comme canadien, nous félicitons bien sincèrement notre concitoyen du beau succès qu'il vient d'obtenir en France, succès qui lui fait grandement honneur.

Petite chronique agricole

Contrairement à nos espérances, la belle et douce température du mois de mars est disparue aux approches d'avril. Depuis une dizaine de jours nous avons eu un vrai froid de janvier, accompagné de vent de nord-est. Pendant ces quelques jours la neige a menacé de nous envahir, et les voitures d'été, qui circulaient depuis le 18 mars se sont vu forcées de disparaître momentanément.

Tout nous dit que les semailles ne commenceront pas avant la fin du présent mois. Alors mars se trouvera pour ainsi dire avoir devancé avril, car en plusieurs endroits on a labouré et semé. A Bathurst, N.-B., par exemple, on a labouré le 17 mars; à Rimouski, le 18; A Ste. Anne, et dans les paroisses environnantes, plusieurs personnes ont semé dans la dernière semaine de mars. Après cela, comment ne pas avouer qu'avril nous a étrangement trompé!

Vente de chevaux

Nous attirons l'attention sur l'annonce de M. le Dr. Têtu. Les chevaux qu'il offre sont le produit de croisement entre un étalon canadien de grande race, élevé dans le district de Montréal, et une jument poulinière remarquable. Tous ces animaux ont été élevés sous ses soins.

Depuis plusieurs années, M. le Dr. Têtu se livre à l'élevage des chevaux avec un succès marqué. Ses poulains de même que ses étalons ont toujours remporté des prix dans les concours. Il a beaucoup contribué à l'amélioration de l'espèce chevaline dans le comté de Kamouraska. Son exemple a fortement stimulé les éleveurs et créé une grande émulation, ce qui est toujours un grand bienfait pour la cause du progrès qui profite des efforts, des sacrifices et des essais de chacun.

Dans cette spécialité, M. le Dr. Têtu est un homme d'initiative qui n'a peut-être pas toujours été assez apprécié de ceux qui suivent la même carrière. La race qu'il a voulu introduire n'est pas une race de chevaux légers, comme des chevaux de selle ou de course. Ces chevaux seraient impuissants pour les labours profonds qu'exigent nos terres fortement argileuses et dures. Ils seraient incapables de tirer de lourdes charges promptement dans toutes sortes de chemins et de saisons. Il faut à notre agriculture des chevaux doués d'aptitudes en rapport avec ses besoins. C'est ce que ne comprennent pas assez nos éleveurs qui visent trop à l'élégance des formes et à la légèreté des allures; comme si le même animal pouvait donner à la fois une grande puissance de traction, et une grande vitesse au trot ou à la course.

RECETTES AGRICOLES

Soins à donner aux moutons après la tonte

Plusieurs cultivateurs profiteront encore de la recette suivante, bien qu'elle ait été publiée en 1862.

Aussitôt après la tonte des moutons, frottez-les avec le mélange suivant: Pour quinze moutons prenez une chopine et demie d'huile de morue ou autre huile à éclairer, mêlez-y un quarton de soufre et enduisez vos moutons. Il n'est pas nécessaire de les couvrir entièrement de ce mélange, il suffit de faire des bandes de deux pouces de largeur sur la longueur du mouton, et distantes les unes des autres d'un pouce. Il faut éviter d'en mettre sur le pis des brebis. Voici quel devra être le résultat de votre opération: Les poux, si vos moutons en ont, disparaîtront entièrement, les œufs de ces poux déjà déposés sur la peau seront entièrement détruits, toutes les matières étrangères qui encrassent la peau seront enlevées pour faire place à la plus grande propreté. De plus la laine poussera plus abondante et plus fine. Trois à quatre jours après cette opération, lavez ces moutons avec de l'eau salée et évitez qu'ils prennent du froid. Pendant ces 3 à 4 jours qui s'écoulent entre la première opération et la seconde, il est plus prudent de ne les pas mettre au soleil.

Engrais pour les melons

On a constaté depuis quelques années que le marc de café est une substance précieuse non-seulement comme engrais énergique, mais encore par la propriété qu'elle possède de détruire radicalement les mauvaises herbes et de préserver de tous insectes et puces les plantes qui sont mises à son contact. Son arôme le rend, en outre, sans rivale pour les melonnières.

Employée avec le terreau, elle active les jeunes plants de melons et procure à tous les fruits un parfum excellent.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX à la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska.

Le Docteur Têtu, de la Rivière-Ouelle, offre de vendre:

- 1o. Un étalon rouan (gris rouge), tête brune, extrémités noires, huit ans, 15½ mains, pesant 1150 livres, ¼ sang. On peut montrer de magnifiques poulains venant de ce cheval.
- 2o. Un étalon bai (rouge-brun), 4 ans, 16½ mains, poids 1200 livres.
- 3o. Un étalon alezan clair (couleur rousse), 3 ans, 16 mains, poids 1000 livres.
- 4o. Une jument âgée, alezane claire, mi-sang, 15½ mains. Cette jument a donné six poulains dans les six dernières années.
- 5o. Une jument alezane brûlée, 6 ans, 15½ mains, routière rapide.
- 6o. Une pouliche, baie très foncée, 2 ans, 15 mains.
- 7o. Une paire de poulains, rouans, 1 an, 14 mains, venant tous deux de l'étalon No. 1.

FEUILLETON

LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

VI

Fiançailles

(Suite.)

Heureusement un refrain connu annonça aux trois suspects que des amis s'avançaient.

Brin-d'Avoine précédait Guilaneck et Roscoff

Le visage du matelot était sombre ; celui de Guilaneck respirait une douleur sincère ; le dernier ressentait de la pitié, l'autre s'irritait de son impuissance.

L'abbé Colomban aborda Roscoff.

« La Providence a de mystérieuses voies, dit-il, Hector de Kéroulas vient de rentrer en Bretagne. »

Le quartier-maître se découvrit.

« Je pense que Monsieur le vicomte désire être utile à sa cousine ? »

— C'est mon vœu le plus cher, répondit Hector.

— Il faudra d'abord éviter de nous compromettre, dit Roscoff.

— Je ferai ce que vous voudrez, maître.

— Monsieur le curé, reprit Roscoff, prenez Monsieur le vicomte pour compagnon ; ce soir Mlle de Kéroulas remettra à son noble cousin les papiers qui le concernent. »

Yvonne baissa la tête en signe d'assentiment.

« Descendez de cheval, Monsieur, ajouta Roscoff, la marche dans les genets est moins dangereuse. »

Le vicomte se rendit à l'avis du quartier-maître.

Yvonne tendit en silence la main à Hector.

Elle eût été incapable de se soutenir si Anaïk inquiète des événements de la journée, ne se fût trouvée sur la route, et ne fût accourue à son aide.

Yvonne se jeta dans ses bras et fondit en larmes.

La paysanne s'assit sur le talus, attira vers elle la pauvre enfant brisée et la pressa sur sa poitrine. Ce mouvement plein de tendresse et de respect fut éloquent pour Mlle de Kéroulas. Elle y répondit par une pression lente, et resta un quart d'heure environ appuyée sur l'épaule de la Bretonne.

Quand elle releva la tête, Colomban et Hector avaient disparu.

Quand Yvonne fût entrée dans la cabane, Anaïk ne lui adressa point la parole pour tenter de la consoler. Elle comprenait la grande douleur de l'orpheline, elle éprouvait de l'admiration et de la pitié pour cette héritière d'un grand nom, maintenant orpheline et pauvre.

L'heure du repas sonna : Anaïk insista doucement pour que la jeune fille acceptât un peu de pain et de vin. Yvonne obéit machinalement. Depuis ce moment où à travers un horrible brouillard elle avait vu son père s'agenouiller sous le couperet, ses membres remuaient comme ceux des automates. Elle cessait de penser ; mais de temps en temps elle répétait :

« Mon père ! mon père ! »

C'était tout.

Quand la nuit fût venue, le couplet de Brin-d'Avoine annonça le retour de M. de Kéroulas.

Roscoff sortit, et Anaïk passa dans une pièce voisine.

Yvonne et M. de Kéroulas étaient seuls.

Hector et sa cousine ne s'étaient pas vus depuis de longues années.

M. de Kéroulas se souvenait d'une blonde enfant riieuse et bonne, parcourant les champs et les parterres, cherchant des fleurs dans tous les buissons et des pauvres dans toutes les chaumières. On l'aimait et on la bénissait. Une de ses parentes, religieuse dans un couvent voisin, formait son cœur à la charité ; une sage gouvernante et le chapelain du château l'instruisaient. M. de Kéroulas adorait sa fille, et quoique gâtée, Yvonne n'avait aucun des défauts que contractent vite les enfants sûrs de leur pouvoir. A cette époque, Hector sortait des pages, il jouait volontiers avec Yvonne. Celle-ci aimait son cousin pour ses complaisances et sa belle humeur. Puis il ressemblait aux portraits de tous les jeunes seigneurs de Kéroulas dont la tempe gauche gardait un signe noir distinctif.

La mère d'Hector et le père d'Yvonne échangèrent plus d'une fois des projets dont ils n'entretinrent jamais leurs enfants.

Quand Hector eut pris du service, il resta à Paris.

Il y avait sept ans que la jeune fille n'avait vu son cousin, quand elle se trouva brusquement emportée par lui, au moment où elle s'évanouissait près de l'échafaud de son père.

Yvonne avait la candeur d'un ange.

Hector ne s'était jamais départi d'une sagesse de conduite, et d'une logique d'idées qu'il devait aux principes religieux de sa mère et à la grande estime qu'il faisait de lui-même. Non point que le jeune garde du corps fût enclin à la fatuité, loin de là ; il se prisait haut, et il avait raison. De grande race et de grand cœur il ne voulait mésallier ni sa famille ni son âme. Il ne jugeait point que les folies de jeunesse demeurent sans conséquences : Il croyait au contraire que leur influence est décisive. Il comptait servir loyalement le roi ; puis, quand il se jugerait digne de prendre une compagnie, et que la maturité de sa raison lui permettrait de la rendre heureuse, il dirait à sa mère : — Aide-moi dans mon choix, car si celle que j'épouse doit être ma femme, je veux qu'elle soit aussi ta fille. Avant qu'il eût songé à son bonheur personnel, les événements se précipitèrent. Leur marche fût telle qu'Hector se trouva englouti au sein d'un tourbillon. Il eût l'espérance d'être utile, dépensa sa fortune, risqua cent fois sa vie, échoua dans ses tentatives, recommença avec une persévérance héroïque ; et croyant la cause royaliste perdue à Paris, il venait tenter de soulever une fidèle province dans l'intérêt de la prisonnière du Temple.

Les veilles, les soucis, les fatigues pâlissaient ce front pur de vingt ans ; l'horrible spectacle dont il avait été témoin dans la matinée brisait ses illusions et son courage.

Il se souvenait qu'il était orphelin en présence de cette orpheline. Les blessures de son propre cœur se rouvraient et saignaient ; mais en même temps, il sentait qu'il serait digne du legs fait par le capitaine, et il l'acceptait avec tous ses devoirs.

Mlle de Kéroulas était vêtue de deuil.

Elle tendit la main à son cousin, puis elle lui désigna un siège.

Yvonne tira un sachet de sa poitrine, l'ouvrit, et y prit deux lettres.

Puis détachant de la muraille un crucifix de bois, elle le plaça sur la table entre elle et son cousin.

— J'ignore ce que contient ces papiers, dit-elle ; mon bien-aimé père me les remit pendant sa dernière veille... Je devais lire cette lettre plus tard, si vous succombiez... Je vous retrouve, nous en prendrons connaissance ensemble... voici la vôtre, mon cousin.

Tandis que les jeunes gens portaient d'un mouvement simultané les feuillets à leurs lèvres, ils échangèrent un regard voilé de pleurs.

Yvonne rompit le cachet.

Voici ce qu'elle lut :

CECI EST MON TESTAMENT.

Je mourrai demain, fidèle à mon Dieu, fidèle à mon Roi ; tu es ma dernière préoccupation terrestre, comme tu fus ma plus vive affection. Une grande tranquillité régnerait dans mon âme si je pensais que je te laisse un soutien, un ami, un époux. Celui que mes souhaits appellent près de toi, c'est mon neveu, Hector de Kéroulas ; quand tu liras cette lettre, mon enfant adorée, celui que je supplie de veiller sur toi te sera sans doute réuni ; qu'il ne te quitte point sans que tous deux vous échangiez une solennelle promesse. Je la bénis à l'avance, le ciel la ratifiera. Je vous veux heureux, c'est pourquoi je vous conseille d'attendre pour vous unir que le calme soit rendu à la France, et que le trône et l'autel y soient relevés.

Je vous confonds dans un même embrassement et une bénédiction suprême.

Comte RAOUL DE KÉROULAS.

Quand Yvonne eût achevé la lecture de cette lettre, elle la tendit à son cousin.

Au lieu de rougir, elle devint plus pâle encore.

— « Eh bien ! ma cousine ? demanda Hector en se levant.

La jeune fille cacha son front dans ses mains.

— Triste jour de fiançailles pour nous, amie... dit le jeune homme, mais jour sacré aussi... Au nom de mon père, le

vicomte de Kéroulas, frère du vôtre, Yvonne je vous donne ma foi et vous fiance mon cœur. »

— « Au nom du comte Raoul de Kéroulas, mon père, répondit Yvonne, je vous jure de n'avoir en ce monde d'autre époux que vous. »

— Scellez votre serment, dit Hector.

Le jeune homme prit gravement le crucifix et l'approcha des lèvres de sa cousine. »

Mlle de Kéroulas le baisa, et le crucifix fût ensuite respectueusement embrassé par le jeune homme.

— « Ma cousine demanda-t-il, n'êtes-vous point curieuse de connaître aussi ce que contient ma lettre. »

— Non, s'il vous est enjoint de me le taire.

— Pour quelque temps encore, cela est vrai.

Mlle de Kéroulas frappa doucement à la porte d'Anaik.

— « Anaik, dit la jeune fille, je t'aime comme ma nourrice, et tu m'as témoigné autant de dévouement qu'elle-même... apprends la première un secret de famille... la volonté de mon père mort me fiance à mon cousin Hector. »

— Il est de vaillante race et se montrera digne de vous, Made-moiselle ; Anaik ayant dit ces mots d'une voix grave, s'assit à une distance respectueuse et prit son rouet.

Yvonne et Hector échangeèrent de rares paroles.

Ils pensaient au vicomte de Kéroulas mort le jour de l'assassinat de la princesse de Lamballe ; à la vicomtesse Blanche de Kéroulas qui n'avait survécu que huit jours à son époux : la douleur la tua aussi sûrement qu'une balle. Ils se souvenaient de la comtesse Yolande de Kéroulas, la mère d'Yvonne qu'une maladie rapide enleva la première année de son mariage, enfin ils avaient vu le matin même le Comte de Kéroulas tomber foudroyé par l'ignoble couteau de la guillotine.

Ils se taisaient, ils priaient, ils pleuraient.

La chanson de Brin-d'Avoine s'éleva au loin.

— Voici Roscoff, dit Anaik.

Elle dressa rapidement le couvert.

Le marin salua respectueusement Mlle de Kéroulas et son cousin.

— L'abbé Colomban est en sûreté, dit-il, je dois maintenant m'occuper de vous, Monsieur.

— Oh ! moi... dit Hector.

— Je le sais, vous êtes brave, mais il y a des lâches qui frappent dans l'ombre... j'ai songé à vous... Madelaine, mère d'un mousse de la Sainte-Anne, habite une maison tranquille, à Recouvran, vous y logerez en attendant.

— Peu de jours, j'espère.

— « Comptez-vous passer en Angleterre ? Monsieur le Vicomte. »

— Mes projets ne sont pas encore bien arrêtés, je m'entendrai pour cela avec ma cousine.

— Madeleine est déjà prévenue, ajouta Roscoff. Voici l'adresse, ne demandez personne, entrez comme chez vous. »

— « Vous coucherez-vous de bonne heure ? maître Roscoff. »

— J'ai l'intention de veiller, répondit le matelot. »

— « Vous sentiriez-vous de force à m'accompagner à Brest ? »

— Vous souhaitez y passer la nuit ?

— Je désire au moins connaître à l'avance cette maison hospitalière. »

— Partons, répondit Roscoff.

— Au revoir, Yvonne, ajouta le vicomte de Kéroulas.

Hector fut conduit dans la maison de Madeleine, et c'est dans cette même maison qu'il rentra nanti de la cassette que, d'après les indications de son oncle, il était allé chercher dans les ruines de Kéroulas.

Anaik et Guilaneck repassaient ensemble ces divers épisodes en attendant que les ordres du gouvernement fussent arrivés au capitaine de la *Thémis*.

La nuit devenait de plus en plus noire.

Il y aurait eu danger pour la veuve à tenter de gouverner seule son bateau, bien que, comme toutes les femmes de la côte, elle fût excellente marinière.

Les canots des amis et des parents étaient encore nombreux autour du navire ; la mère de Guilaneck prit place dans l'un d'eux, tandis que sa barque remorquée suivait le sillage.

Une à une pourtant, les embarcations essaïmèrent.

La dernière qui resta fut celle que montaient Madeleine et la mère Lamproie.

Ces deux femmes, toutes deux mères par la tendresse et l'adoption ne pouvaient se décider à quitter les eaux de la *Thémis*.

— Anaik, dit Roscoff, ai-je besoin de te dire que je veillerai sur Guilaneck comme sur mon enfant... »

— Je le sais, je le sais, dit-elle en fondant en larmes, mais c'est plus fort que moi, frère, je ne le reverrai de si longtemps !

— Qui sait ce que durera la croisière.

— Peut-être l'éternité, Roscoff.

On entendit alors deux jeunes voix répéter :

— Au revoir Madeleine !

— Ma mère, adieu !

— Mère Lamproie, que Dieu vous garde !

Roscoff se pencha plus bas, et tendit de loin vers Anaik sa main qu'elle ne put serrer.

— Je reviendrai ! murmura Guilaneck.

Les rames du bateau de Madeleine tombèrent et frappèrent brusquement la vague.

Alors Anaik fit un grand effort de courage et répéta.

— Adieu ! adieu !

Alors, comme une promesse dernière et un sanglot plaintif, s'éleva le son du biniou de Guilaneck.

Tandis que s'éloignaient les trois femmes, la mélodie devenait de plus en plus lente ; Madeleine et Anaik tombèrent dans les bras l'une de l'autre ; elles éprouvaient une commune douleur, et trouvaient le même langage pour la traduire.

La *Thémis* se balançait solitaire sur son ancrage, quand le bruit de huit rames tombant en cadence, se rapprocha du navire.

Roscoff qui était demeuré dans sa cabine remonta immédiatement sur le pont ; une vague inquiétude s'élevait dans son esprit.

VII

Un passager.

L'embarcation marchait avec une rapidité magnifique.

« Oh ! du canot, fut-il crié ; oh ! prenez la large. »

Une voix rude répondit :

« Commissaire porteur d'ordres du Gouvernement pour le capitaine. »

— Accostez ! fut-il répondu.

En un moment trois hommes gravirent l'échelle que l'on déplaça le long des flancs de la *Thémis*.

Les deux premiers avaient le costume républicain à grands revers, à ceinture rouge ; leur mine était dure, leur regard louche. Le troisième personnage, enveloppé dans un ample manteau, le chapeau rabattu sur le front, demeura immobile, tandis que les envoyés du Gouvernement descendaient dans la cabine de Roscoff.

« Citoyen, dit l'un de ces hommes, le passager que nous amenons à ton bord est confié à ton zèle bien connu pour la république. »

« Voici les ordres qui te concernent : »

Le capitaine lut :

« Éviter toute rencontre, de quelque nature qu'elle soit, avant d'avoir pris connaissance du pli cacheté qui vous sera remis... »

« Briser le sceau de ce pli, le trentième jour de votre navigation, en quelque parage que vous vous trouviez. »

« Suivre les instructions qui y sont contenues sans interprétation, et vous borner à une obéissance disciplinaire. »

« Le citoyen représentant du peuple,

« BRUTUS. »

« Je réponds du passager, dit le capitaine Roscoff, et je ne briserai ce cachet que le trentième jour de navigation. »

— Et maintenant, citoyen, bon voyage ! »

Les deux hommes remontèrent sur le pont.

Le capitaine les accompagna jusqu'à l'échelle, leur adressa un dernier salut, et dès qu'ils furent descendus dans leur canot, les rames fendirent l'onde de nouveau emportant la barque fantôme.

Roscoff chercha du regard le passager.

Il le vit à l'arrière, appuyé sur le bastingage.

« Pare à appareiller ! » cria Roscoff.

Il n'y avait pas de temps à perdre, si l'on voulait être hors des passes avant la nuit.

(A continuer.)

ANNONCES.

A VENDRE

la **LIBRAIRIE AGRICOLE** de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière :

GRAINES DE JARDINS

Sc., Sc., Sc.

ASSORTIMENT COMPLET ET CHOISI.

GRAINES DE TABAC

DE DIFFÉRENTES ESPÈCES.

Toute commande par la poste, pour achat de graines, recevra la plus prompte attention. Les frais de poste pour l'envoi de graines ne sont que d'un centin par once.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

AU BUREAU DE POSTE DE

STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

- | | |
|---------------------|------------------------|
| Ancil, Augustin (2) | Boucher, Frs. |
| Beaulieu, J. B. | Busselet, J. B. |
| Chouinard, Marg. | Déry, Jean |
| Caron, Narcisse | Caron, Hilaire |
| Dubé, Alexandre | Dubé, Jos. |
| Dionne et Dessaint | Dechène, André |
| Gagné, Odilon | Gauthier, Jean |
| Granger, H. | Hudon, Urbain (2) |
| Lévesque, Stanislas | Levesque, Napoléon |
| Lévesque, Clément | Lizotte, Dlle Restitue |
| Lizotte, Pierre | Michaud, Vincent |
| Ouellet, David | Parent, Antoine |
| Pnauh, Ovide | Pelletier, Alfred |
| Roy, Bruno | Théberge, Hubert |
| Vinet, R. | |

14 avril 1868. J. DIONNE, M. P.

RUCHES AMÉLIORÉES

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

LES RUCHES ont obtenu une Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris de 1867. Tandis que la Société Centrale d'Apiculture de Paris honore le Soussigné d'une Abeille d'honneur en Or pour ses services rendus à l'Apiculture.

La Ruche de l'Amateur, à cadres mobiles, en Bois ou en Paille, la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les Abeilles avec système. — Prix \$5.00.

La Ruche de la Fermière Canadienne, de l'invention du Soussigné, la seule adoptée à notre climat qui peut être conduite facilement par la femme du cultivateur. — Prix \$2.50.

D'amples renseignements sont donnés à ceux qui achètent ces Ruches.

A vendre chez M. W. EVANS, marché Ste. Anne, Montréal, et par

THOS. VALIQUET

Apiculteur à St. Hilaire.

Il croit devoir mettre en garde contre les prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

15 avril 1863.



DÉPARTEMENT

DU

SECRETARE D'ETAT DU CANADA.

Ontariens, 23 Octobre 1867.

AVIS PUBLIC

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire les nominations suivantes :

PHILIPPE HUOT et **EDOUARD PANET-LARUE**, écuyers, de Québec, pour être agent conjoint des propriétés appartenant et devant à l'ordre des Jésuites dans le district de Québec, au lieu et place de l'honorable Louis Panet, démissionnaire.

JOSEPH LAURIN, écuyer, de Québec, agent du Domaine de la Couronne censive de Québec et des Trois-Rivières, pour être aussi agent de la Seigneurie de Lauzon et surintendant des lots de grève et à eau profonde dans la Province de Québec, au lieu et place de Félix Fortier, écuyer, avocat, nommé Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Québec.

J. O. BEAUBIEN,

Commissaire des Terres de la Couronne.
2 avril 1868.



BANQUES D'EPARGNES

DES

BUREAUX DE POSTE.

Les Banques d'Epargnes des Bureaux de Poste établies par statut dans la présente session du Parlement, commenceront leurs opérations le 1er AVRIL, 1868, et le Maître-Général des Postes, de ce jour, recevra des différents Bureaux de Poste ci-dessous mentionnés des dépôts faits aux Maîtres de Poste par des personnes qui désireront placer leur argent dans la Banque d'Epargnes du Gouvernement.

1. La sûreté directe de la Puissance est donnée par le statut pour dépôts faits.

2. A chaque Bureau de Poste sous-nommé le public peut lire les règlements de la Banque d'Epargnes, ils donnent toutes les informations concernant le mode de déposer et retirer l'argent et ces règlements sont imprimés sur le *Pass Book*, (livre d'entrées) fourni à chaque déposant.

3. Toute personne peut avoir un compte de dépôt, et des dépôts seront reçus tous les jours, durant les heures ordinaires pendant lesquelles les affaires du Bureau de Poste

sont transigées, d'un nombre quelconque de piastres depuis \$1 jusqu'à \$30, le montant total qui peut être reçu d'un déposant dans aucune année finissant le 30 Juin, excepté dans les cas spécialement autorisés par le Maître-Général des Postes.

5. Les Maîtres de Postes, de Bureaux nommés agiront comme Agents pour la réception de l'argent déposé pour être transmis au Maître-Général des Postes et pour le paiement par le Maître-Général des Postes de l'argent retiré par le déposant.

6. On fournira à chaque déposant un *Pass Book* (livre d'entrées) et les sommes payées ou retirées y seront entrées par le Maître de Poste qui reçoit ou paie la somme. De plus un reçu direct pour chaque montant qui aura été payé sera envoyé au déposant par le Maître-Général des Postes et le Maître-Général des Postes émettra un cheque payable dans aucun des Bureaux de Poste où il y aura une Banque d'Epargnes, pour toute somme retirée.

7. Tout compte de déposant sera ainsi tenu au Bureau du Maître-Général des Postes et un déposant ou une déposante peut payer à son à-compte dans la Banque d'Epargnes du Bureau de Poste, à tous les autres bureaux de Postes où se trouvent des Banques d'Epargnes, au temps qui pourra être le plus convenable au déposant, et pourra exercer le même choix en retirant de l'argent, sujet seulement aux obligations produites dans le *Pass Book*, comme preuve d'identité, tant pour payer que pour retirer l'argent.

8. Un intérêt au taux de 4 par cent par année sera alloué sur les dépôts étant dans les comptes ordinaires de dépôt, mais quand un déposant a \$100 de dépôt, lui ou elle peut exiger du Maître-Général des Postes de transférer cette somme à un à-compte spécial et il recevra alors un certificat de tel dépôt spécial de \$100, portant intérêt à 5 par cent par année.

9. Il est défendu par la loi aux Maîtres de Poste de dire le nom d'aucun des déposants ou le montant de toute somme déposée ou retirée.

10. Aucune charge ne sera faite au déposant lorsqu'il payera de l'argent ou en retirera ou pour frais de port sur les communications avec le Maître-Général des Postes qui y sont relatives.

11. Le Maître-Général des Postes sera toujours prêt à recevoir et porter attention à toute demande, plaintes et autres communications qui lui seront adressées par les déposants ou autres, relatives aux affaires des Banques d'Epargnes dans les Bureaux de Postes qui seront autorisés à agir comme Agences de Banques d'Epargnes, le premier jour de Juillet prochain :

BUREAUX DE POSTE. CORTE

- | | |
|------------------|----------|
| Almonte..... | Lanark |
| Arprior..... | Renfrew |
| Aurora..... | York |
| Aylmer, Est..... | Ottawa |
| Barrie..... | Simcoe |
| Belleville..... | Hastings |
| Berlin..... | Waterloo |

Berthier	Berthier
Bowmanville	Durham
Bradford	Simcoe
Brampton	Peel
Brantford	Brant
Brighton	Northumberland
Brockville	Leeds
Brooklin	Ontario
Buckingham	Ottawa
Carleton Place	Lanark
Cayuga	Haldimand
Chatham, Ouest	Kent
Chelsea	Ottawa
Chippawa	Welland
Clinton	Huron
Cobourg	Northumberland
Collingwood	Simcoe
Cornwall	Stormont
Danville	Richmond
Dundas	Wentworth
Elora	Wellington
Fergus	Wellington
Galt	Waterloo
Gananoque	Leeds
Georgetown	Halton
Godrich	Huron
Guelph	Wellington
Hamilton	Wentworth
Hawkesbury	Prescott
Ingersoll	Oxford
Keene	Peterboro
Keintville	Grenville
Kingston	Frontenac
Lévis	Lévis
Lindsay	Victoria
London	Middlesex
Montréal	Hochelaga
Napanee	Lenox
Niagara	Lincoln
Norwich	Oxford
Oakville	Halton
Oil Springs	Lambton
Orangeville	Wellington
Oshawa	Ontario
Ottawa	Carleton
Paris	Brant
Pembroke	Renfrew
Perth	Lanark
Peterboro	Peterboro
Pictou	Prince-Edouard
Pointe St. Charles	Jacques-Cartier
Port Hope	Durham
Prescott	Grenville
Québec	Québec
Ste. Catherine, Ouest	Lincoln
St. Hyacinthe	St. Hyacinthe
St. Jean, Est	St. Jean, Pro. de Q.
St. Marie, Blanchard	Perth
St. Thomas, Ouest	Elgin
Sarnia	Lambton
Sherbrooke	Sherbrooke
Simcoe	Norfolk
Smith's Falls	Lanark
Sorel	Richelieu
Stratford	Perth
Thorold	Welland
Trois-Rivières	St. Maurice
Toronto	York
Trenton	Hastings
Waterloo, Est	Shefford
Whitby	Ontario

Windsor.....Essex
 Woodstock.....Oxford
 Wyomung.....Lambton.

A. CAMPBELL,
 Maître-Général des Postes.

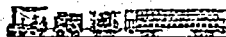
Département des Postes, }
 Ottawa, 20 Mars, 1868. }

2 Avril, 1868.



EST par le présent donné que toutes communications relatives aux Affaires des Terres des Sauvages et aux Affaires des Terres de l'Ordonnance appartiennent au Canada devront à l'avenir être adressées à "L'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada, Ottawa."

ETIENNE PARENT,
 Sous-Secrétaire d'Etat du Canada.
 29 octobre 1867.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 30 AM	4-00 PM
Hallow	9-40	3-50
Chaudière Junction	10-05	3-30
St Jean Chrysostôme	10-20	3-10
St Henri	10-40	2-50
St Charles	11-10	2-15
St Michel	11-35	1-50
St Valier	11-48	1-35
St François ou Berthier	12-08	1-13
St Pierre	12-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40 AM
Cap St Ignace	1-20	12-13
L'Anse à Gile	1-32	12 00
L'ISLET	1-50	11-45
	2-05	11-30
Trois Saumons	2-15	11-15
St Jean Port Joli	2-35	10-50
Elgin Road	2-47	10-37
St Roch	3-00	10-20
STE ANNE	3-30	9-50
Rivière Ouelle	3-50	9-25
St Denis	4-08	9-05
ST PASCAL	4-25	8-45
Ste Hélène	4-45	8-20
St André		8-05
St Alexandre	5-15	7-50
Chemin du Lac	5-35	7-25
RIVIERE-DU-LOUP	5-55	7-00

AVIS.

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes :

COCHONS WHITE CHESTER
PURE RACE

AUX CULTIVATEURS
 ET
PROPRIÉTAIRES DE MOULINS

Grande Scierie de l'Isle-Verte
Convertie en manufacture d'instruments agricoles, etc.

DEFIE TOUTE COMPETITION !!!

Les soussignés offrent en vente, à leur Manufacture d'instruments agricoles, des *Arrache-Patates* perfectionnés qui ne laissent rien à désirer quant à leur bon fonctionnement.

Ils ont constamment en mains : Moulins à battre, Cribles, Charrues de douze modèles, et considérées les meilleures en usage ; Roues pour voitures de toutes espèces ; *Smuts* perfectionnés pour moulins à farine ; Chaudrons à sucre et à soupe ; Poêles de cuisine, de chambre, de parloir et de laiterie ; de différents patrons.

Les soussignés désirent informer les propriétaires de moulins qu'ils seront toujours désireux de recevoir leurs commandes pour toutes espèces de mécanique se rattachant à la construction de moulins. Ils désirent surtout attirer l'attention des meuniers sur les *Smuts* (machines à nettoyer le grain) perfectionnés, qui ont donné jusqu'à présent beaucoup plus de satisfaction que ceux manufacturés dans d'autres boutiques du Canada.

Les ouvrages seront exécutés à des prix beaucoup plus bas qu'à Québec ou ailleurs, et seront garantis donner entière satisfaction, sans quoi l'argent sera remis.

L'un des soussignés, M. Rousseau ayant acquis dix années d'expérience dans ce genre d'industrie, et ayant passé une partie de ce temps dans les meilleures manufactures des Etats-Unis, pourra donner des modèles et spécifications à ceux qui le désirent, sans charge extra sur les articles commandés.

Une visite à leur atelier leur acquerra la certitude de votre encouragement, en ce qu'ils pourront donner entière satisfaction sous tous les rapports.

Quoique les soussignés aient placé des dépôts d'instruments d'agriculture provenant de leur manufacture chez les principaux marchands des paroisses du Bas-Canada, les personnes suivantes ont été spécialement nommées *Agents pour la manufacture de Bertrand et Rousseau* :

A Québec, — F. H. Bellow, dépôt d'instruments d'agriculture, Marché Champlain, Basse-Ville ; H. S. Scott & Co., marchands de fer, rue Buade, Haute-Ville ; J. L. Martineau, marchand de fer, rue des Fossés, St. Roch de Québec.

A la Rivière-du-Loup, chez M. Joseph Lévêque, marchand.

A St. Germain de Rimouski, chez M. J. T. Couillard, marchand.

CHS. BERTRAND et ANT. ROUSSEAU,
 Manufacture d'instruments agricoles, etc., etc., à l'Isle-Verte.

16 Septembre 1867.